

COURS ADULTES

Conditions d'adhésion 2024- 2025

Adhésion

Elle est obligatoire pour participer aux activités et doit être **acquittée séparément lors de l'inscription**. Elle est valable à titre personnel pour la saison.

Adhérents de Coupvray : 20 €

Adhérents hors Coupvray : 25 €

Cotisation annuelle

Dessin (20 séances de 3h)	240 € (possibilité de payer en 3 fois 80 €)
Peinture/Sculpture (30 séances de 2h)	
Peinture (24 séances de 2h30)	
Aquarelle (24 séances de 2h30)	285 € (possibilité de payer en 3 fois 95 €)
Gravure (20 séances de 3h)	

Réduction

Une réduction annuelle de 15 € est accordée dans les deux cas suivants :

- inscription à 2 ateliers et plus d'un même adhérent
- inscription d'un deuxième (et plus) membre d'une même famille (habitant sous le même toit)

Mode de Règlement

Le règlement se fait à l'inscription, règlement en 4 chèques :

- 1 chèque pour le montant de l'adhésion (encaissement immédiat)

et

- 3 chèques pour les 1^{er}, 2^{ème} et le 3^{ème} trimestres. Ils seront encaissés début octobre pour le premier, et au début des mois de janvier et avril pour les deux autres.

En cas d'arrêt de l'activité en cours d'année, aucun remboursement ne sera accordé sauf en cas de force majeure (perte d'emploi, maladie grave, mutation professionnelle ou déménagement) et sur présentation d'un justificatif.

Dans tous les cas, l'adhésion annuelle à l'association n'est pas remboursable.

Les habitants de Coupvray peuvent bénéficier d'un bon de réduction de 10 euros délivré par la Mairie. (un seul bon par habitant et pour une **activité cours**) ; **la déduction se fera uniquement sur présentation du bon validé par la mairie.**

Fonctionnement des ateliers

Les ateliers fonctionnent de septembre à juin. sauf pendant la période des congés scolaires. Les dates de reprise de chaque cours seront précisées ultérieurement.

Afin d'éviter des surcharges, le nombre de places des cours d'aquarelle et de gravure est limité à une dizaine de personnes par cours. Nous vous demandons donc de préciser le cours ayant votre préférence. Le bureau validera les inscriptions aux différents cours.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter au 06 63 73 08 65

En cas d'un nombre d'adhésions insuffisant à un cours, le bureau se réserve le droit de l'annuler pour toute la saison. Dans ce cas, les adhérents seront remboursés intégralement si aucun autre cours ne leur convient.

COURS ADULTES

Bulletin d'inscription 2024- 2025

Merci de remplir un bulletin par adhérent et par atelier

Je soussigné(e), (nom), (prénom)

Adresse

Commune Code postal

Téléphone fixe..... Téléphone Portable.....

Courrier électronique **EN MAJUSCULES** : @

Montant de l'adhésion annuelle (obligatoire)

Habitant de Coupvray : 20 €

Habitant hors Coupvray : 25 €

Horaire cours et cotisation annuelle : (Merci d'entourer le ou les cours choisis)

DESSIN	Mercredi	15 h 30 – 18 h 30 (20 séances de 3h)	<input type="checkbox"/> 240 €/an
AQUARELLE	Mercredi Jeudi	09 h 30 – 12 h 00 (24 séances de 2h30) 09h 30 – 12 h 00 (24 séances de 2h30)	<input type="checkbox"/> 240 €/an
GRAVURE	Mercredi	18 h 30 – 21 h 30 (20 séances de 3h)	<input type="checkbox"/> 285 €/an
PEINTURE	Vendredi	14h30 – 17h (24 séance de 2h30)	<input type="checkbox"/> 240 €/an
PEINTURE/SCULPTURE	Jeudi Vendredi	19 h 30 – 21 h 30 (modèle vivant 1/mois) 19 h 30 – 21 h 30	<input type="checkbox"/> 240 €/an

Modalités de règlement :

mon règlement en 4 chèques :

- chèque adhésion	Soit €
- chèque pour activités du 1 ^{er} trimestre	 €
déduction à partir de la 2 ^{ème} inscription	 - 5 €
- déduction éventuelle du bon mairie Coupvray	 - 10€
- chèque pour activités du 2 ^{ème} trimestre	 €
déduction à partir de la 2 ^{ème} inscription	 - 5 €
	Soit €
- chèque pour activités du 3 ^{ème} trimestre	 €
déduction à partir de la 2 ^{ème} inscription	 - 5 €
	Soit €

J'autorise l'association à publier sur tous supports de communication des photos dans le cadre des activités et évènements de l'association

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et les accepte.

A le202..

Signature de l'adhérent
(Ou du représentant légal pour les mineurs)